



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 71421

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la précarité du statut des médecins et biologistes attachés de l'hôpital public. 40 % des médecins hospitaliers sont des attachés. Ils n'ont pas de contrat de travail et sont payés entre 55 francs et 100 francs de l'heure net. Il n'y a pas de salaire minimum garanti et les postes sont reconduits sur un à trois ans. Il est possible de voir des médecins spécialistes ayant une expérience de vingt ans ne pas dépasser 10 000 francs de traitement par mois. Des vacances peuvent être retirées sans explication, dans la légalité actuelle, au détriment des conditions de travail et de salaire des personnes concernées. C'est pourquoi, les attachés font grève en ce mois de décembre 2001. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour rendre le statut d'attaché plus stable et plus conforme aux règles générales du droit du travail.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71421

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 24